

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2008

Absent excusé : Arnaud MOREAU - Secrétaire de séance : Béatrice EHRMANN

Le conseil municipal a décidé de

- Approuver le compte rendu de la réunion du 01 Octobre 2008
- Accepter de se prononcer favorablement sur l'intégration dans la voirie communale de la desserte du futur lotissement privé projeté Rue de Choiset sur l'ancienne ferme E.THUROT, quand tous les travaux seront entièrement terminés et conformes au cahier des charges.
- Supprimer le poste de l'employée communale Christine MORIN
- Créer un poste de contractuel pour le nettoyage de l'école et le remplacement des absences éventuelles des employés communaux. Il sera fait un appel à candidature.
- Accepter la nouvelle proposition de l'organisme DEXIA pour passer 2 prêts à taux variables Euribor à un taux fixe sur 5 ans et limiter ainsi le coût de la dette.
- Ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un terrain de 43 998 m2 au lieu dit La Haute Voie appartenant aux Consorts MARTIN. Il sera acquis par la Communauté de Communes de Vitry-le-François
- Attribuer un bon d'achat d'une valeur de 120 € à chacun des employés communaux en service et un colis à chacun des employés à la retraite
- Organiser le repas de Noël des retraités de la commune (+ de 60 ans) et leurs conjoints le samedi 13 décembre 2008
- Ne pas attribuer de subvention exceptionnelle pour l'année 2008 à l'association Boxing Club de Loisy pour payer les déplacements à l'extérieur.
- Autoriser la Paroisse Ste Marie de la Côte de Vergeois à occuper les salles communales des Clubs à l'occasion des rencontres « Dimanche Autrement » prévues le 9 novembre 2008, le 24 janvier 2009, le 15 mars 2008 et le 24 mai 2009
- Organiser la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 2008 comme suit :
 - o 11 heures 30 : réunion à la mairie
 - o 11 heures 45 : dépôt d'une gerbe au monument aux morts puis Vin d'honneur à la salle des associationsTous les habitants sont invités à participer à cette manifestation exceptionnelle célébrant le 90^e anniversaire de la fin du conflit – Une exposition de cartes postales sera ouverte dans la salle des associations.
- Organiser une réception en mairie pour le départ de l'employée communale Christine MORIN.
- Faire estimer par les domaines, la propriété de Mr SOUDANT Gérald situé au passage à niveau de la Belle Epine, afin de faire une offre d'achat à l'agence qui gère ce dossier.

Le conseil municipal a pris connaissance

- De l'arrêté préfectoral de prorogation pour une durée de 6 mois du délai de présentation du dossier d'étude d'impact et loi sur l'eau relatif à l'installation de la société CIMV sur la ZAC de Loisy s/Marne
- Du compte rendu de la réunion du bureau de Communauté de Communes du 16 septembre 2008
- Des travaux du Comité de Pilotage sur la ZAC de Loisy
- De la demande de subvention pour les travaux au Chemin des Vignes auprès du Conseil Général pour l'année 2009



Informations diverses (suite)

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

Réalisation de la ZAC de la Haute Voie

Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie de Loisy-sur-Marne pendant 19 jours, du **Lundi 24 novembre 2008 au vendredi 12 décembre 2008 inclus**, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance et consigner, le cas échéant, sur deux registres ouverts à cet effet, leurs observations concernant l'utilité publique de l'opération ou les limites du bien à exproprier.

Au surplus et dans tous les cas, les intéressés auront la faculté de faire parvenir leurs observations par lettre adressée pendant la durée de l'enquête à M. le commissaire enquêteur, domicilié au siège de l'enquête, mairie de Loisy-sur-Marne.

Les personnes intéressées pourront consulter ce dossier à la mairie de Loisy-sur-Marne aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie.

Mr Marc HERRARD, géomètre-expert honoraire, demeurant à Sainte-Ménéhould (51800), 26 Rue Sainte-Catherine est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera à la mairie de Loisy-sur-Marne les **28 novembre, 4 et 12 décembre 2008 de 14 heures 30 à 17 heures 30**, pour y recevoir les observations des intéressés.

COUPURE D'EAU

Les travaux sur le réseau d'eau potable sont souvent programmés à l'avance. Cependant personne ne connaît l'état exact de la canalisation principale, du ou des branchements secondaires ni des systèmes de fermeture. C'est ainsi que de nombreuses interventions, banales avant ouverture de la chaussée ou de trottoirs, se révèlent catastrophiques et nécessitent dans l'urgence, de fermer temporairement, une partie du réseau, quand ce n'est pas la totalité.

C'est la communauté de communes qui a la responsabilité de ces travaux et qui décide de ce qui est ou non à changer.

Notre municipalité gère l'urgence, de son mieux, et les délais qui lui sont donnés sont souvent insuffisants pour prévenir les usagers (il faut au minimum 24 heures).

Le réseau date de 1936. Il vieillit et a besoin de toute notre attention pour le maintenir en état de fonctionner, nécessitant parfois des coupures dites sauvages de durées **très** limitées.

Alors nous vous demandons un peu d'indulgence.

CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL

Définition du poste

- 1) Agent d'entretien à l'école Camille Paiseur 8 heures par semaine (4 fois 2 heures après les classes) sur toute l'année
- 2) Remplacement des employées en congés de maladie ou de maternité dans les tâches de :
 - Entretien des écoles le soir
 - Aide maternelle auprès des enseignants dans la journée
 - Service de restauration scolaire pendant l'interclasse de midi.

Ce poste conviendrait à une personne d'expérience auprès des jeunes enfants.

Pour tout renseignement, et pour le dépôt d'une lettre de candidature et d'un CV s'adresser en Mairie avant le 15 novembre 2008